



<https://www.sage-authion.fr/>

Appel à projet

Contrat Régional de Bassin Versant Authion 2018-2020

Avec le Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion, engagez des actions de préservation, de restauration et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et bénéficiez d'un appui technique et financier.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion (SAGE Authion)

Le SAGE du bassin versant de l'Authion est un outil de planification pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce projet est le fruit d'une démarche d'élaboration concertée impliquant l'ensemble des acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus du territoire (27), de représentants des usagers et associations (14) et de représentants des services et établissements publics de l'Etat (9).

⇒ **Voir liste des représentants des élus, usagers et services de l'Etat au sein de la CLE qui pourront relayer vos demandes (ANNEXE n°1).**

Le projet de SAGE a été adopté le 8 novembre 2016 par la Commission Locale de l'Eau. Au-delà de son volet réglementaire, sa mise en œuvre repose sur le volontarisme des acteurs locaux pour porter des actions. Dans ce cadre, la CLE encourage et accompagne la mise en œuvre de toutes les actions (travaux, études, suivis) répondant aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)

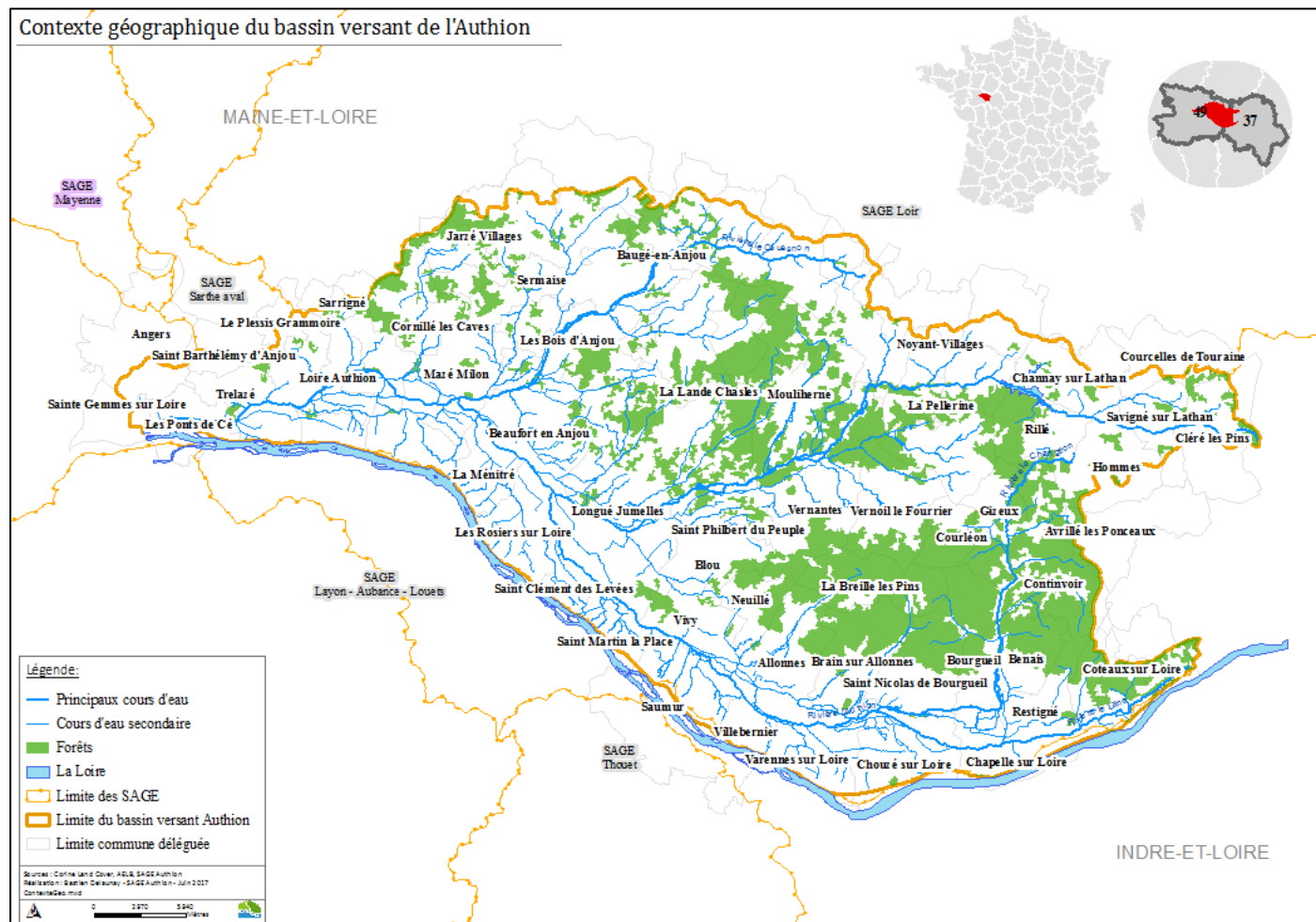
Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la Région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage publics ou associatifs qui s'engagent à mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs du SAGE.

D'une durée de 3 ans, ce programme est construit à partir des fiches descriptives des projets proposés par les différents maîtres d'ouvrage. Il est renouvelable ensuite tous les 3 ans.

Selon les actions visées, le taux d'intervention de la Région Pays-de-la-Loire est compris entre 10% et 80%, avec un taux moyen de 40%. A noter que des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) ou d'autres partenaires publics peuvent dans certains cas être mobilisées et permettre de disposer d'un taux de subvention cumulé allant jusqu'à 80%.

Le territoire, les outils de financements du SAGE et autres co-financements

Le CRBV de l'Authion concerne la partie du bassin de l'Authion située en région Pays-de-la-Loire (département de Maine-et-Loire). D'autres contrats concernent la partie Indre-et-Loire en partenariat avec la Région Centre Val de Loire (contrats de bassins notamment).



Avec l'Agence de l'Eau, un contrat territorial sur 5 ans visant à économiser l'eau et à améliorer sa qualité est également en cours de programmation sur l'ensemble du bassin du SAGE Authion. Pour toute précision à ce sujet n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation du SAGE Authion.

Il existe par ailleurs des outils de soutien financier pour les porteurs de projets en partenariat avec les Conseils Régionaux (Plans de Développement Ruraux Régionaux et autres outils) et les Conseils Départementaux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire (appui aux Contrats Territoriaux, aux Espaces Naturels Sensibles et autres outils).

Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Fond européen de développement régional (FEDER) • Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) • Interreg et Life
France	<ul style="list-style-type: none"> • Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) • Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)
Régions	<ul style="list-style-type: none"> • PDRR FEADER Pays de la Loire et Centre • Appels à Projets (PdL : CRBV - Centre : Contrat de Bassin) • Politique Pays (PdL : CTU - Centre : CRST) • Contrats Natures
Agence de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat territoriaux (CT : Milieux Aquatiques, Gestion Quantité, Pollution Diffuse ...) • Autres
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau (reconquête qualité, contrats territoriaux) • Environnement et du cadre de vie (ENS) • Autres

Les étapes de l'appel à projets

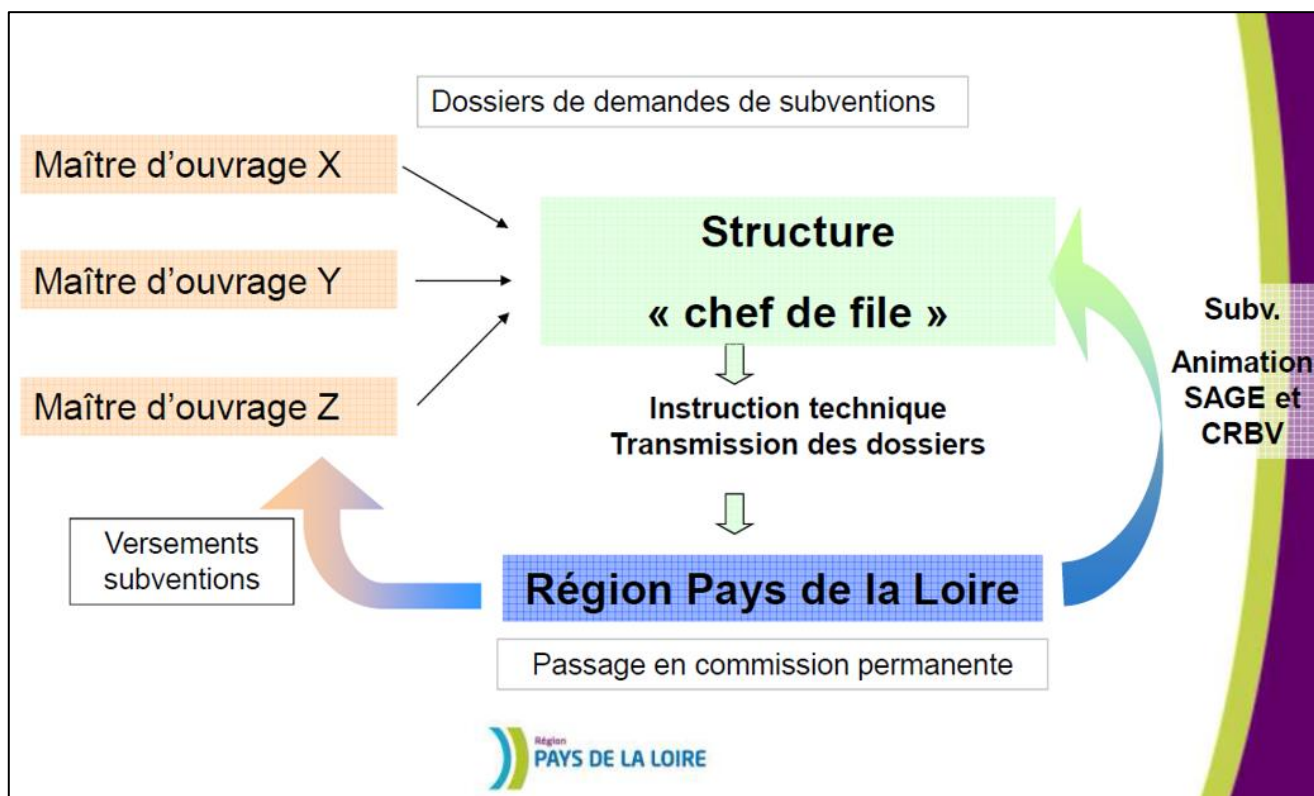
Un premier **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)** est en préparation pour la période 2018-2020 sur le bassin versant de l'Authion. Pour inscrire une ou plusieurs actions au CRBV Authion, les porteurs de projets (collectivités, structures associatives ou coopératives, établissements consulaires ou d'enseignements...) sont invités à renseigner la fiche descriptive ci-jointe et à l'adresser à l'Entente Authion, structure porteuse du SAGE, avant le **20 octobre 2017**.

Avant d'être proposé au Conseil régional, le programme d'actions sera examiné par la Commission Locale de l'Eau qui s'assurera de la cohérence des actions retenues avec les objectifs du SAGE. Ne pourront être retenus que les travaux, études ou suivis réalisés par une entreprise extérieure, l'acquisition de matériel spécifique ou la réalisation de supports de communication (création et impression). Toute intervention réalisée en régie sera exclue du financement régional.

Les principaux éléments de calendrier relatifs aux différentes étapes d'instruction d'un CRBV sont les suivants :

- Du 15 juin au 20 octobre 2017 : Appel à projets.
- Construction d'un programme d'actions de 3 ans.
- Novembre 2017 : Validation par la Commission Locale de l'Eau, des délibérations de la structure chef de file et des maîtres d'ouvrages sur les actions retenues par la CLE.
- Début décembre 2017 : Version provisoire du projet de CRBV et première audition par les élus régionaux.
- Mi-janvier 2018 : Version définitive du CRBV.
- Mars 2018 : Passage en commission permanente.

A partir de l'appel à projet de la structure « chef de file », ou structure porteuse du SAGE, plusieurs maîtres d'ouvrages du bassin versant déposent un dossier de demandes de subventions. La structure porteuse du SAGE procède ensuite à une instruction technique et les transmet ensuite à la Région des Pays de la Loire :



Quels sont les projets éligibles ?

Les projets doivent répondre à minima à l'un des **5 ENJEUX du SAGE Authion** listés ci-après et déclinés en exemples d'actions (liste non exhaustive).

1. ENJEU I - GERER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PERENNITE DE TOUS LES USAGES (QUANTITE)

Mots clés QUANTITE (économies d'eau, outils de connaissance, protocoles de gestion, déconnexion de plans d'eau, etc.) :

- **Economies d'eau auprès des collectivités** (diagnostics de consommation d'eau, communication, matériels).
- **Economies d'eau auprès des agriculteurs** (études-diagnostic).
- **Economies d'eau auprès des particuliers** (communication et pédagogie).

Secteurs à enjeux forts : Unités de Gestion du bassin les plus déficitaires ou les plus consommatrices.

Peuvent être notamment concernées :

- **Les actions** visant la programmation d'économies d'eau dans les bâtiments, espaces verts publics et infrastructures du cycle domestique de l'eau (diagnostics et équipements).
- **Les études ou équipements permettant l'amélioration et le partage de la connaissance** de l'état quantitatif des ressources à l'échelle du bassin versant de l'Authion.
- **L'établissement de règlements d'eau** pour les ouvrages structurants du bassin et/ou **de protocoles de gestion par sous-bassins**.
- **La déconnexion des plans d'eau** sur cours d'eau, la restauration de zones humides et/ou l'implantation de zones tampons semi-collectives ou collectives (études préliminaires, diagnostics et travaux).
- **Les études-diagnostic** d'ensemble d'ouvrages de prélèvements impactant la ressource en eau (forages ou autres).

2. ENJEU II - PROTEGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIERE DIFFERENCIEE SUR LE TERRITOIRE (MILIEUX)

Mots clés MILIEUX (cours d'eau, zones humides, haies bocagères, fossés) :

- **Inventaires participatifs des zones humides et des Trames Vertes et Bleues.**
- Travaux de **restauration des cours d'eau et milieux associés.**
- **Diagnostics** de fonctionnement hydraulique et écologique (réseaux de mares, fossés, haies, talus, ...) et définition de **plans de gestion** (milieux, infrastructures agro écologiques et autres).
- **Actions pédagogiques** (guides, parcours sur la continuité, autres).

Secteurs à enjeux forts : Cours d'eau liste 1&2, masses d'eaux vitrines, réseau de mares patrimoniales et têtes des sous-bassins versants.

Peuvent être notamment concernées :

- **Les études préalables** relatives à l'élaboration de programmes pluriannuels de travaux, à la restauration de la continuité écologique à l'échelle d'un axe ou bassin versant, à l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques (dont suivis des indices biologiques).
- **Les interventions** visant :
 - la restauration hydromorphologique des cours d'eau (berges, ripisylves, lit mineur) et des milieux associés,
 - la restauration efficace de la continuité écologique au niveau d'un ou plusieurs ouvrages transversaux,
 - la préservation et restauration des cours d'eau têtes de bassin versant,
 - la remise en état d'anciens sites d'extraction de granulats alluvionnaires.
- **L'identification et la caractérisation des zones humides** à l'échelle communale ou intercommunale (sont concernés les inventaires de zones humides réalisés selon la méthodologie du SAGE Authion) ainsi **que les actions de restauration et de gestion des zones humides.**

3. ENJEU III - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Mots clés QUALITE (assainissement, désherbage alternatif, chartes, suivi qualité et connaissance) :

- **Volet collectivités :**
 - actions d'expérimentations innovantes en matière d'assainissement (traitement tertiaire, REU...),
 - actions relatives aux pratiques de désherbage (sensibilisation, communication, formation, plans de gestion différenciée ou de gestion de l'herbe, achat de matériels...),
 - étude de diagnostic et de programmation pour les Aires d'Alimentation de Captages.
- **Volet industries :**
 - recensement des pollutions d'origine industrielle,
 - actions de communication,
 - réutilisation des eaux de process et pratiques innovantes.
- **Volet agricole et viticole :**
 - partenariat avec les prescripteurs agricoles (charte, conseil, formation...),
 - plantations de haies à rôle hydraulique,
 - expérimentation sur les pollutions diffuses,
 - actions de vulgarisation et de diffusion des connaissances.
- **Volet particuliers :**
 - partenariat avec les jardinerie (charte, conseil, formation...),
 - actions de communication et de pédagogie,
 - actions de suivi de la qualité des eaux.

Secteurs à enjeux forts : Aires d'Alimentation de Captage, masses d'eaux prioritaires.

Peuvent être notamment concernées :

- **Les études préalables** à la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel sur les pollutions diffuses agricoles et non agricoles, l'amélioration des connaissances sur l'état des masses d'eau pour les paramètres pesticides et phosphore.
- **Les interventions** visant :
 - la réduction des usages agricoles et non agricoles en pesticides (chartes, plan de désherbages et/ou de gestion différenciée, achat de matériel, chartes, démarches expérimentales...),
 - la réduction des transferts de pollutions diffuses (inventaires et restauration des haies, mise en place de zones tampons...),
 - l'accompagnement et le conseil pour le développement de l'agriculture à bas niveau d'intrants et de l'agriculture biologique (développement et mise en cohérence de filières aval en vue d'une valorisation des produits locaux et/ou « bio »).

4. ENJEU IV - PREVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LE VAL D'AUTHION

Mots clés INONDATION (culture du risque et zones d'expansion de crues) :

- **Culture du risque** (communication, sensibilisation).
- Gestion des **eaux pluviales** (études, communication).
- Etudes et travaux de **prévention des inondations**.

Secteurs à enjeux forts : Territoire à Risque Inondation et Atlas des Zones Inondables.

Peuvent être notamment concernées :

- **Les interventions** visant :
 - l'amélioration de la prévision des crues (réseau de suivi et d'alerte, protocole de gestion d'ouvrages, modernisation des outils de prévision des crues...),
 - l'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation et de la conscience du risque (sensibilisation, communication, pose de repères de crues...),
- **Les études** pour améliorer :
 - l'articulation des outils de gestion des eaux de ruissellement urbains (zonages et schémas directeurs) et les Contrats Territoriaux (milieux aquatiques et autres),
 - la connaissance et préservation des zones d'expansion des crues,
 - la réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux impactés (amélioration des conditions d'écoulement, valorisation des bonnes pratiques,...).

5. ENJEU V - PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE

Mots clés GOUVERNANCE ET COMMUNICATION :

- Organisation des compétences liées à la GEMAPI.
- Communication et sensibilisation sur les thématiques du SAGE.

Secteurs à enjeux forts : Bassin versant et secteurs listés dans les enjeux 1 à 4.

Peuvent être notamment concernées :

- **Les études** visant
 - la structuration de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que le portage du SAGE ;
 - le suivi et l'évaluation des actions conduites.
- **Les actions de sensibilisation et de communication** sur les enjeux du SAGE et la valorisation des expérimentations locales (formations, actions pédagogiques, guide du riverain, développement d'outils de communication...).



UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Dans le cadre de sa compétence de mise en œuvre du SAGE du bassin versant de l'Authion, la cellule du SAGE portée par l'Entente Authion, sera votre unique interlocuteur.

Il apportera un appui technique aux maîtres d'ouvrage lors de l'élaboration de leurs projets et assurera la pré-inscription des dossiers de candidature avant examen par la Commission Locale de l'Eau et la Région des Pays-de-la-Loire.

Vos contacts :

David MOREL et Bastien DELAUNAY

☎ 02.41.79.77.01

contact@sage-authion.fr

<https://www.sage-authion.fr/>

Critères de sélection des projets

- Contribution du projet à l'atteinte des objectifs du SAGE.
- Dynamique partenariale mise en place autour du projet.
- Capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet dans un délai de 3 ans.
- Implication d'autres financeurs.
- Caractère complet du dossier (documents WORD et EXCEL).

Les grandes lignes du règlement d'intervention du Conseil Régional des Pays de la Loire

Les conditions de financements sont précisées en ANNEXE n°2.

Fiche de candidature – CRBV Authion 2018-2020

(Renseigner une fiche par action)

INTITULE DU PROJET :

.....
.....
.....

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom du maître d'ouvrage :

Nom du/des prestataires (si connu) :

Nom, Prénom, fonction du représentant légal :

.....

Nom, Prénom, fonction du responsable du dossier (si différent) :

.....

N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Mail :

DESCRIPTIF DU PROJET

Enjeu(x) de l'appel à projet visé(s) (mettre une croix : X) :

<input type="checkbox"/>	ENJEU I - GERER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PERENNITE DE TOUS LES USAGES (QUANTITE)
<input type="checkbox"/>	ENJEU II - PROTEGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIERE DIFFERENCIEE SUR LE TERRITOIRE (MILIEUX)
<input type="checkbox"/>	ENJEU III - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES
<input type="checkbox"/>	ENJEU IV - PREVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LE VAL D'AUTHION
<input type="checkbox"/>	ENJEU V - PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE
<input type="checkbox"/>	Autre :

Localisation du projet :

.....

Descriptif du projet :
.....
.....

Calendrier prévisionnel :
.....

Coût estimatif du projet :

--	--

Plan de financement prévisionnel :

Origine des ressources	Montant € TTC	Pourcentage

Le projet est-il intégré dans une autre opération contractuelle (contrat territorial...) :
.....

Tableau des indicateurs d'évaluation de l'action :

Thématique	Indicateur	Type d'indicateur	Priorité de l'indicateur
Exemple 1 - Contexte	Structures	Nombres	1, 2 ou 3
Exemple 2 - Gestion de l'eau	Linéaires ou surfaces	Niveaux	1, 2 ou 3
Exemple 3 - Gestion de l'espace	Pratiques	Amélioration des pratiques	1, 2 ou 3

Fait à, le

Signature :

A retourner avant le 20/10/2017

Par mail à l'adresse suivante : contact@sage-authion.fr
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion
2 place de la République - BP 44 - 49 250 Beaufort en Vallée
T: 02.41.79.77.01 (standard) ou 06.30.86.75.62 - F: 02.41.79.77.04

ANNEXE n°1 :

Liste des membres du 1^{er} collège de la CLE par ordre alphabétique :

PNR Loire Anjou Touraine	BARRANGER Benoit
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy
Mairie Les Rosiers-sur-Loire	BLANCHET Marcel
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick
SIAEPA St Clément/St Martin	DEVAUX Isabelle
Mairie Chavaignes	D'OYSONVILLE Hubert
SMBAA	FALLOURD Jean-Jacques
SIAEP BEAUFORT	GILLE Marie-Edith
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme
SI Eau et Assainis Agglo. Baugeoise	LE DROGO Jean-Louis
Mairie de Loire-Authion	MACE Huguette
Etablissement Public Loire	MARCHAND Jean-Michel
Entente Interdépartementale Authion	MARTIN Marie-Pierre
Mairie de Brion	METAYER Jean-Marc
Mairie de la Ménitrie	PASSET Jackie
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul
SMBAA	PEGE Patrice
SMBAA	POIRIER François
Beaugois Vallée	RICHER Philippe
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion



Composition de la Commission Locale de l'Eau (49 membres)



Arrêté préfectoral du 5 septembre 2005 modifié le 13/10/2016 & rectificatif 7/11/2016

https://www.sage-authion.fr/IMG/pdf/membre_CLE2016_SAGE_Authion.indd.pdf

ANNEXE n°2 :

Les grandes lignes du règlement d'intervention du Conseil Régional des Pays de la Loire

- La subvention de la Région est calculée sur le montant HT de l'opération avec un taux d'intervention compris entre 10% et 80%.
 - Les actions ne relevant pas de la GEMAPI devront faire l'objet d'un autofinancement de 30% minimum.
 - Pour toute subvention régionale supérieure à 20 000 € avec un taux d'aide régionale supérieur à 60% il est demandé de rechercher un financement européen.
 - Aucune action en régie ne peut être retenue au CRBV.
 - Les demandes d'aide régionale inférieures à 2 000 € ne pourront pas être engagées.
 - Les actions suivantes sont exclues du champ de compétence régionale des CRBV :
 - la création de bassin de surstockage, de digues de protection contre les inondations ou de réserves de substitutions,
 - l'animation et la sensibilisation agricole sans engagement de modification des pratiques agricoles ; l'assainissement pluvial et eaux usées (sauf projet expérimental),
 - la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (sauf éradication),
 - les actions relevant de l'entretien (actions récurrentes) ou faisant suite à une opération préalable de restauration (ex : entretien de ripisylve ou curage d'un réseau hydraulique déjà restauré),
 - les travaux de protection ou de consolidation de berges quelles que soient les techniques utilisées,
 - les aménagements ne répondant qu'aux obligations réglementaires ou liées à des mesures compensatoires.
-